

Conseil du 9^e arrondissement
Séance du lundi 14 mars 2016

Vœu à la Maire de Paris présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à la sécurité des abords des enseignes de la future Zone Touristique Internationale.

Considérant que le quartier des Grands Magasins attire 45 millions de visiteurs par an ;

Considérant que le quartier des Grands Magasins est désormais partie intégrante de la future Zone Touristique Internationale allant de la Gare Saint Lazare, au boulevard de la Madeleine jusqu'à l'îlot Drouot ;

Considérant que depuis les attentats du 7 janvier et du 13 novembre 2015 le plan Vigipirate est à son niveau le plus élevé et que ce quartier très touristique fait clairement partie des « sites sensibles » au même titre que les salles de spectacles ou les stades ;

Considérant le vœu déjà déposé par l'exécutif municipal du 9^e arrondissement déposé au Conseil de Paris des 20 et 21 octobre 2014 relatif aux agents de sécurité privés ;

Considérant que le Gouvernement est actuellement en train de travailler à la création d'un statut d'agent de sécurité renforcée, sur le modèle de ce qui existe déjà pour les convoyeurs de fonds, pour assouplir la législation en vigueur ;

Considérant que le quartier des Grands Magasins bénéficie depuis le mois d'octobre 2015 d'un Groupement Spécialisé de Terrain de quinze policiers ;

Considérant que des patrouilles de militaires, par trois ou par huit, couvrent quasiment l'ensemble du secteur de la future Zone Touristique Internationale ;

Considérant que depuis plusieurs années les faits de délinquance, notamment les vols à la tire ou les escroqueries à la fausse pétition, se sont multipliés aux abords des grandes enseignes du boulevard Haussmann;

Considérant que ce sont souvent les touristes étrangers notamment asiatiques qui sont les victimes de ces réseaux mafieux organisés pour le vol ;

Pour ces motifs, Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, émettent le vœu que la Maire de Paris et le Préfet de police:

- **interviennent auprès du Gouvernement dans le cadre de sa réflexion sur la protection des sites sensibles parisiens afin d'y intégrer les futures ZTI ;**
- **interviennent pour que la réflexion gouvernementale comprenne la possibilité à ce que des agents de sécurité privée non armés soient autorisés à se déployer dans le périmètre des enseignes qui en feraient la demande dans une limite géographique à fixer conjointement avec elles.**
- **participent en partenariat avec les enseignes volontaires à l'acquisition de caméras de vidéo-protection dédiées à la sécurisation de leurs abords**